



Location, compteur chantier, facture severe

Par **korgy**, le **28/05/2011** à **21:12**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement dans un ancien corps de ferme rénové, et qui comporte en tout 4 appartements. L'électricité nous est fournie au moyen d'un compteur chantier depuis plus d'une année. Pour la facturation, nous n'avons donc pas de factures individuelles que seul le propriétaire reçoit, puisqu'il est l'abonné (facture EDFpro). Afin de répartir la consommation électrique entre les locataires, le propriétaire a fait installer des sous-compteurs individuels, et pour la facture (qu'il est le seul à recevoir, puisqu'il est le seul abonné connu), il nous donne un tableau "Word", avec le détail des consommations et la répartition des frais d'abonnement.

Depuis une année, nous n'avons reçu qu'une seule facture individuelle (juin-octobre / 200 euros pour ma part), et je viens de recevoir la deuxième de l'année d'un montant de 600 euros. Ce qui me questionne, au delà du montant de la facture pour un appartement de 90m², c'est qu'il y a en tout, et sur l'année cent cinquante euros d'abonnement et de frais, hors consommations pour chacun des locataires.

Les frais d'abonnement et le coût du kw/h sont-ils les mêmes entre un compteur-chantier EDF pro et un compteur EDF bleu ciel ?

Le propriétaire est-il en droit de nous demander de payer l'abonnement si le coût est spécifique au tarif chantier ?

Le consuel n'est jamais passé, pouvait-il louer ces appartements ?

Que faire maintenant ?

Par **mimi493**, le **28/05/2011** à **21:14**

Sauf s'il s'agit d'un meublé avec forfait de charges, la revente d'électricité à un particulier, est interdite.